

Mécanicien Réparateur - Mécanicienne Réparatrice de Matériel Agricole et Espaces Verts option Parcs et Jardins

CODE ROME : I 1603-I 1607

Le Métier

Le mécanicien, la mécanicienne sont spécialisés dans l'entretien et la réparation d'engins et matériels utilisés pour la culture maraîchère et l'entretien d'espaces verts (tondeuses, tronçonneuses, taille-haies, motoculteurs, etc.).

Ils peuvent être amenés à conseiller le client (opérations de vente de machines ou d'accessoires), à essayer les matériels ou à faire des démonstrations.

Polyvalents et autonomes, ils doivent s'adapter aux besoins variés d'une clientèle de particuliers, de professionnels et de collectivités locales comme au rythme spécifique d'une activité étroitement liée aux conditions climatiques.

Débouchés et évolution

Face à l'évolution technologique des matériels, les entreprises de motoculture de plaisance et d'entretien des espaces verts ont un besoin urgent de mécaniciens qualifiés.

Les débouchés sont variés : entreprises artisanales de distribution, réparation ou fabrication de matériels en parcs et jardins, grandes surfaces de bricolage, collectivités locales.

Débouchés complémentaires :

- Responsables de services après-vente,
- Vente de pièces détachées et outillage,
- Réparation de véhicule sans permis.

Modalités d'admission et financement

- Avoir la reconnaissance de Travailleur Handicapé.
- Avoir la notification de la décision de la CDAPH (orientation de la Maison Départementale des Personnes Handicapées).
- Une évaluation médicale préalable peut être sollicitée pour étudier la possibilité d'engager ce parcours.
- Entrée en cours de formation possible pour des personnes ayant des acquis ou ayant déjà validé une partie des compétences.
- Pour anticiper les adaptations à mettre en œuvre pendant le parcours, contacter le service formation.
- Coût pris en charge par les organismes d'Assurance maladie. Rémunération prise en charge par l'ASP, selon la réglementation en vigueur.

Conditions d'exercice

Activité principalement en atelier, en clientèle si le matériel ne peut être transporté.

Ils peuvent donc être amenés à intervenir hors de l'entreprise dans le cadre de dépannages sur place ou de démonstrations et à rencontrer les clients dans leur environnement professionnel.

Les horaires de travail sont plutôt réguliers, mais liés au service à la clientèle, nécessitant parfois des dépassements, (activités saisonnières).

La saisonnalité de l'activité entraîne des pics de travail et oblige à s'adapter aux urgences.

Possibilités d'adaptation au poste de travail

Globalement, les exigences physiques sont moindres pour l'option matériel de parcs et jardins qui constitue donc une possibilité de reclassement par rapport à des activités antérieures plus physiques.

Exemples d'adaptations collectives mises en place en entreprise pour limiter les risques professionnels :

- utilisation de grues d'atelier pour le levage,
- utilisation de tables élévatrices,
- utilisation de chariots à outils pour limiter les charges,
- utilisation de sièges assis-debout pour le travail sur établis,
- utilisation de sièges bas permettant de travailler sur les engins sans se pencher...

Aptitudes et connaissances requises

- Rigueur, précision, sens de l'organisation.
- Goût pour la mécanique, bon sens manuel et pratique, dextérité, soin et précision pour la manipulation des pièces fines et délicates.
- Qualités relationnelles, sens du contact et service client.
- Lecture et compréhension de consignes.
- Bases arithmétiques, calcul de vitesses, distances, volumes, lecture de tableaux.
- Logique concrète, visuelle.
- Maîtrise des 4 opérations, arithmétique.

Parcours de formation

Le fonctionnement en atelier pédagogique permet aux stagiaires de développer des compétences relatives à l'accueil client, à l'utilisation d'un logiciel de gestion de stocks, de saisie des demandes et comptes rendus d'interventions, de simuler des opérations de vente de pièces et accessoires...

Un module préalable de mise à niveau préparatoire de 3 à 6 mois est conseillé. Il permet de remobiliser les capacités d'apprentissage, d'acquérir ou d'actualiser les connaissances requises, de développer des compétences numériques et de confirmer le projet de formation.

Programme

Formation organisée en 2 activités pouvant être validées par des Certificats de Compétences Professionnelles (CCP)

Activité 1 : Assurer l'entretien et la maintenance de base des matériels

- Effectuer et prendre en charge un matériel pour réaliser les opérations d'entretien programmé.
- Réparer des éléments assemblés vissés et pièces mécano-soudées.
- Manœuvrer les matériels en sécurité.
- Contrôler, remplacer, régler les équipements périphériques du moteur thermique.
- Entretenir et contrôler les circuits électriques et électroniques embarqués.
- Entretenir et contrôler les embrayages et transmissions.
- Entretenir et contrôler les systèmes de freinage et les pneumatiques.
- Contrôler les circuits hydrauliques et échanger les composants



Activité 2 : Assurer la remise en état et le dépannage des matériels de parcs et jardins

- Remettre en état et dépanner les moteurs thermiques des matériels de parcs et jardins.
- Remettre en état et dépanner les circuits et composants électriques et électroniques des matériels de parcs et jardins.
- Remettre en état et dépanner les organes de transmission et de freinage des matériels de parcs et jardins.
- Remettre en état les organes et dépanner les circuits hydrauliques des matériels de parcs et jardins.
- Réaliser la maintenance spécifique des matériels de parcs et jardins

Durée d'application	2 périodes d'une durée de 6 semaines à l'issue de chaque activité.
Durée de la formation	16 mois (1920H) - Entrées tous les 8 mois.
Validation - Certification	Titre professionnel de niveau 3 (ex. niveau V), ou Certificat de Compétences Professionnelles (CCP) délivrés par le Ministère chargé de l'emploi
Autres informations	■ Accompagnement psychopédagogique et ergonomique, ■ Accompagnement médico-psycho-social, ■ Accompagnement du service inclusion : aide à la recherche de stages et d'emplois, TRE, appui pour la négociation d'adaptation de postes.

Vous souhaitez visiter l'établissement : Chargé d'admission au 03 20 10 43 72

Vous avez besoin d'informations complémentaires au sujet de la formation :

Assistante du Service Formation au 03 20 10 43 91

Courriel : formations-clrp.ug-hdf@ugecam.assurance-maladie.fr

 Possibilité pour les personnes sourdes ou malentendantes de nous contacter via **ACCEO** : www.acce-o.fr

Localisation : urbaine, à 10 mn de la station de métro CHR Oscar Lambret (accès direct en bus possible).
Hébergement et restauration : chambres individuelles dont certaines sont spécifiquement adaptées aux personnes à mobilité réduite, restauration pouvant être adaptée aux besoins individuels (régimes, ...). **Activités culturelles, de loisirs :** organisées par le conseil de vie sociale, en collaboration avec l'animatrice du Centre.

**3 rue du Docteur Charcot
CS 20001 - 59041 LILLE
Tél : 03 20 10 43 60**